



Comment prouver sa présence dans l'entreprise?

Par **Orgeana**, le 09/11/2009 à 19:32

Bonsoir à toutes et tous, rnrnLa question peut paraître saugrenue et pourtant, j'ai déjà vu le thème abordé sur un autre forum pour un 'supposé' abandon de poste.... rnrn[s]Je cite la problématique :[/s] rnrn*Bonsoir, rnJe n'ai pas de boîte mail professionnelle. rnJ'envoie matin et soir un mail à partir de gmail mrnmentionnant mes arrivée et départ d'entreprise. rnMon employeur prétend que j'ai abandonné mon poste depuis début aout et refuse de me payer ! rnAucun collègue n'accepte de témoigner de ma présence ! rnEt l'IP du poste émetteur des mails n'apparaît pas dans les sources pour prouver que j'ai bien envoyé des mails gmail à partir de l'entreprise. rnComment faire svp ?? rnUne action au prud'hommes est en cours et je ne sais pas comment prouver que j'étais bien là !rnJe peux donner les jours et heures exactes d'envoi de ces mails, mon identité, le nom de l'entreprise : j'ai besoin d'aide svp !!*rnrnLe sujet m'interpelle car l'adresse IP d'un PC mis à disposition d'un salarié peut-elle réellement constituer une preuve matérielle de présence vis-à-vis des tribunaux en cas de litige et de contestations ? rnrnPar quel moyen imparable, à part le témoignage de collègues qui resteront silencieux 9 fois sur 10, un salarié peut-il prouver sa présence dans les locaux de l'entreprise alors que l'employeur le déclare absent ? rn(Cela suppose qu'il n'y ait aucun système de pointage 'électronique' permettant d'enregistrer les entrées et sorties du salarié). rnrnA vous lire, rnrnCordialement.